



Comité de Pilotage

13 novembre 2025 – St-Léger-sur-Sarthe

Compte-rendu de réunion

Personnes présentes :

BERARD Francis	Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS)
BOURBAN Didier	Vice-président du SBHS -CdC Vallée Haute Sarthe
RATTIER Didier	Vice-président du SBHS -CdC Vallée Haute Sarthe
HERBRETEAU Raymond	Cdc Vallée de la Haute Sarthe
RIVIERE Chloé	Chargée de mission Projet Syndicat Bassin Haute Sarthe
MARDELLE Vincent	Technicien GEMAPI Syndicat Bassin Haute Sarthe
ROGER Agnès	Agence de l'Eau Loire Bretagne
MOREL Corinne	Agence de l'Eau Loire Bretagne
DESMORTIER Christine	SDE 61
POUTEAU Charlotte	CEN Normandie
CHOLET Joachim	PNR Normandie Maine
LECLAIR Marine	Office National des Forêts
ERMESSENT Isabelle	Office National des Forêts
FOURNIALS Xavier	CATER Calvados Orne Manche
OLLER Jeremie	Chargé de mission GEMAPI - CUA
HUREL Anabel	Directrice de la Direction des Transitions - CUA
VECRIN Marion	Conseil Départemental de l'Orne
LE BORGNE Eric	SbS - Animateur CLE SAGE Sarthe amont

Personnes excusées :

Pascal DELPIERRE, président de la CLE SAGE Sarthe amont et vice-président de l'EPTB Sarthe ; Marine VINOT, SDE 61 ; Emma RICHARD, CCVHS ; Régis VECRIN, chambre d'agriculture Normandie.

Francis BERARD, Vice-président de la CLE du SAGE Sarthe amont, et membre du comité syndical de l'EPTB de la Sarthe excuse M. DELPIERRE et ouvre le comité de pilotage après un tour de table.

L'animateur de la CLE et les chargées d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne rappellent les éléments de contexte (carte des contrats et accord de territoire), les enjeux du contrat territorial (CT) en lien avec sa stratégie et les éléments à considérer pour la finalisation du contrat en 2026.

Comme lors des copils précédents, chacun des porteurs d'actions est invité à présenter l'avancement de ses démarches, les éventuels freins rencontrés et/ou besoins d'adaptation et une mise à jour des éléments financiers.



Une mise en suspend de l'animation agricole sur le captage de St Hilaire le Chatel a été actée par le SDE 61, faute d'une motivation suffisante du territoire concernée et face à la charge de travail déjà importante du SDE 61 (sous-effectif). Christine DESMORTIER, directrice du SDE 61, explique que les difficultés de mobilisation proviennent d'une démarche basée uniquement sur le volontariat et dont l'accompagnement financier n'est pas adapté.

Joachim CHOLET indique que les outils MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) peuvent répondre à ces besoins. C. DESMORTIER met en avant qu'il s'agit d'un territoire de grandes cultures et que de ce fait, les MAEC sont peu adaptées à ce type de système pour répondre aux enjeux de l'eau.

Vincent MARDELLE fait part d'exemples d'acquisitions foncières qui ont eu lieu et demande s'il existe une volonté locale dans ce sens. C. DESMORTIER répond que les règles de fermage rendent compliquées l'acquisition foncière, d'autant que les surfaces sont souvent très importantes.

Francis BERARD met en avant les difficultés à agir lorsqu'il n'existe que peu de volonté locale, d'autant que les démarches foncières sont des stratégies basées sur du long terme, avec des contraintes administratives fortes. Christine DESMORTIER ajoute qu'il existe une sorte d'attentisme sur ce territoire, et que le SDE 61 ne peut agir sans une demande du PRPDE (personne responsable de la production et la distribution de l'eau).

Corinne Morel précise que l'accompagnement financier de l'agence de l'eau est conditionné à l'engagement d'une démarche locale intégrant d'ici fin 2027 une délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage. Si en 2028, la ZPAAC n'est pas délimitée, aucune aide ne sera accordée.

D'un point de vue financier, il n'a été réalisé en 2025 qu'un suivi analytique, qui démontre tout de même depuis 2013 une tendance à la baisse des concentrations en nitrates, mais toujours au-dessus de l'objectif des 40 mg/l. Pour 2026, il est souhaité par le SDE 61 de proposer les formations techniques agricoles et le suivi des essais pour un montant total de 11 700 €.



Didier BOURBAN et Raymond HERBRETEAU indiquent qu'il existe aujourd'hui entre autres deux captages d'eau potable permettant de fournir de l'eau potable sur une portion importante du territoire de l'intercommunalité. Une partie provient du SMAEP de Bazoches sur Hoëne (captage des Boutteries à Ste Céronne les Mortagne) dont les prélèvements dépassent depuis plusieurs années les volumes

autorisées, impliquant désormais une limitation de ces derniers.

L'autre partie provient du captage de Courpotin, situé sur la commune de Coulorges sur Sarthe (environ 110 000 m³/an). Ce captage rencontre des problèmes qualitatifs liés à la présence de pesticides :

- Chlorothalonil, fongicide utilisé notamment sur des cultures de céréales. Il est interdit à la vente en France depuis mai 2020.
- Atrazine, herbicide utilisé principalement sur les cultures de maïs, il est interdit à la vente depuis 2003. C'est son métabolite (molécule de dégradation) déséthylatrazine qui pose le plus de problème vis-à-vis de la qualité puisqu'il dépasse les seuils de qualité, engendrant une fermeture du captage si rien n'est réalisé. Les dérogations portent notamment sur la nécessité de délimiter l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Courpotin et l'organisation d'animations auprès des agriculteurs concernés.

Un nouveau forage est en cours de création (SDE 61) sur la commune de St Aubin d'Appenai, qui permettra à court terme de diluer l'eau du captage de Courpotin et de limiter les impacts sur les ressources souterraines connectées en les substituant par des ressources plus captives. Le projet est estimé à 2 millions d'euros.

Le captage de Courpotin (de très faible profondeur, captant une source) est composé d'une aire d'alimentation souterraine et aussi sous l'impact du relief du fait de sa faible profondeur, correspondant à une aire d'alimentation superficielle. La sensibilité de cette aire superficielle serait augmentée par la présence d'un petit cours d'eau « la Douve », qui a été recalibré et déplacé, qui entoure le captage. Sa remise en fond de vallée permettrait de limiter les risques de transfert de polluants.

Il est fait état localement d'un souhait commun de travailler sur la réhabilitation de cette portion de ruisseau, qui n'est vraisemblablement pas validé par les services de l'État.

Il est proposé par l'animateur de la CLE de réaliser un échange avec les services de la DDT de l'Orne en charge de l'eau potable et des milieux aquatiques, de l'ARS, de l'OFB, du SDE 61 et du syndicat du bassin de la Haute Sarthe.

Élus de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe, du SBHS et agents de l'AELB actant cette proposition, Un mail proposant des dates de rencontre mi-décembre ou début janvier a été envoyé le 4 décembre aux différentes structures.

Financement : Le solde de l'étude de définition de l'AAC de Courpotin (15 484 € HT) est en cours par l'AELB.

Des actions auprès des agriculteurs ont été réalisées mais posent questions sur le territoire étant donné que les dépassemens concernent uniquement des principes actifs qui ne sont plus utilisés. Néanmoins, la CdC prévoit de nouvelles actions en 2026, pour un montant de 5 570 € par an (16 700 € sur les 3 ans).



Isabelle ERMESSENT et Marine LECLAIR (ONF) présentent les actions qui ont été menées :

- Restauration de 14 mares
- Inventaire Avifaune (oiseaux)
- Inventaire Rhopalocère (papillons de jour).

L'ONF prévoit en 2026 des travaux sur des mares et le lancement de nouveaux inventaires avec pour objectif de disposer de l'ensemble des éléments fin 2026 pour pouvoir rédiger le plan de gestion de la Petite Camargue.

Agnès ROGER demande à pouvoir disposer des éléments du plan de gestion courant 2026 pour alimenter la prochaine stratégie du contrat territorial.

Financement : le cout total de l'action fixé à 58 000 € sur les 3 ans est toujours d'actualité.

La CUA, représentée par Anabel HUREL et Jérémie OLLER, a réalisé une part importante des travaux qu'elle avait prévus au CT Sarthe amont. Ce sont ainsi plus de 60 % des travaux prévus sur la masse d'eau du Cuissai qui ont été réalisés.

Il en est de même pour la rivière Sarthe, où 75 % du linéaire de travaux prévus pour améliorer la ligne d'eau (principal enjeu sur ce cours d'eau) a été réalisé.

Les travaux conduits sur le Betz par la CUA montrent des améliorations notables de sa qualité biologique. L'arasement du barrage de Roullée et les travaux de restauration (1.2 km) menés sur le Livrées, affluent de la Sarthe, en lien direct avec sa ligne d'eau démontrent déjà un réel intérêt pour limiter l'impact des inondations en améliorant le fonctionnement des zones d'expansion des crues.

Hors CT Sarthe amont, l'année 2026 concernera notamment la restauration de mares pour un cout de 144 400 € et la replantation de haies (339 000 €), financées à hauteur de 80 % par la Région Normandie.

Remarque de Marine LECLAIR (ONF) : Une attention particulière doit être portée à la liste d'espèces végétales admises dans les règles de financements du Conseil départemental de l'Orne pour les plantations de haies. Cette dernière intègre le lila, qui a par contre été retiré de la liste de l'ONF.

L'ONF propose de transmettre sa liste d'espèces aux membres que le souhaitent.

La CUA souhaite supprimer un ouvrage découvert lors des travaux sur les Livrées et considéré comme orphelin par l'État, et araser les merlons de curage sur la partie aval du ruisseau afin de lui redonner une réelle dynamique en créant des banquettes et ainsi diversifier les écoulements.

Le coût de ses travaux supplémentaires est estimé à 57 725 € TTC Le coût des travaux sur le barrage de Roullée ayant été surestimé, il est proposé de réutiliser une partie de cette surestimation pour financer ces travaux.

L'avis du COPIL est sollicité :

Les membres du copil valident la mise en œuvre de ces travaux supplémentaires, en remobilisant les fonds pas totalement utilisés sur Roullée

L'AELB acte la demande, et informera la CUA de son éventuel accord après validation de sa hiérarchie.



Élus et agents du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe présentent les différentes actions menées au courant de l'année 2025.

1- Au niveau du moulin des vallées (Vezone), le SBHS a finalisé les mesures d'accompagnement liés aux travaux et réalise un suivi de la morphologie via la méthode de la CATER Calvados-Orne-Manche.

Il est signalé cette année un développement algal important sur ce cours d'eau, constaté également en amont des travaux réalisé par le SBHS.

2- L'année 2025 a également permis de supprimer 2 plans d'eau et de remettre en fond de vallée le ruisseau de Saint-Loup à Louzes, qui les traversait (études et travaux = 200 000 € TTC)

3- 2.3 km de merlons ont été arasés et réimplantés en banquettes dans la Sarthe, permettant à la fois d'améliorer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues et de diversifier les écoulements. Le montant des travaux s'élève à 100 000 € TTC pour l'année 2025.

Remarque de Xavier FOURNIALS (CATER COM) : ce type de travaux est exemplaire, et a fait l'objet en septembre dernier d'un atelier « ça me botte », rencontre technique d'une demi-journée sur le terrain entre technicien.nes GEMA, organisée par la CATER et où un maître d'ouvrage présente ses réalisations.

L'animateur de la CLE ajoute qu'en effet ces travaux de suppression de merlon et de recharge granulométrique sont également mis en avant par l'EPTB Sarthe, et tout dernièrement dans le cadre d'un projet européen Gov4Water (interReg Europe).

Pour 2026, les actions du SBHS prévus au contrat sont maintenus pour :

- L'étude et la restauration du ruisseau de Fay (18 000 € TTC)
- L'étude RCE au droit du moulin de Blavette avec intégration des enjeux liés à la vieille Sarthe (18 000 € TTC)
- Et la poursuite des actions sur les merlons de curage (150 000 € TTC) dont suivi faune-flore

Il est sollicité une réattribution des montants prévus pour l'étude RCE au droit du moulin de Fourchambaud (12 000 €) vers des travaux de restauration morphologique sur des affluents de l'Erine.

L'avis du COPIL est sollicité :

Les membres du copil valident la réattribution du montant prévu pour l'étude RCE du moulin de Fourchambaud au sein du CT Sarthe amont vers des travaux de restauration morphologique sur des affluents de l'Erine



Concernant le moulin de Foligny, dont le projet est porté par le SBHS et le CEN Normandie, ce dernier est bloqué et toujours en phase de négociation avec les riverains.

La demande de financement arrivant à échéance, les travaux ne pourront être réalisés sur ce contrat et seront, si la situation se débloque, transférés dans le prochain accord de territoire.

Le CEN réalise un suivi flore et pédologie et a pour le moment mis en suspend le suivi piézométrique. 10 ha ont ainsi été acquis par le CEN et 2 scénarios d'aménagements sont envisagés. Le CEN met en avant sa volonté de suivre les impacts du reméandrage.,

CONCLUSION :

L'Agence de l'eau Loire Bretagne fait part au comité de pilotage du taux de réalisation intéressant et motivant pour une majorité des actions de ce contrat.

Corinne MOREL indique que les financements de l'AELB ne peuvent être mobilisés que sur les captages prioritaires et points de prélèvements sensibles faisant l'objet d'un suivi stratégique des services de l'Etat. Un nouvel arrêté doit préciser les modalités au premier semestre 2026.

Agnès ROGER rappelle que le présent contrat territorial se terminera en 2026, pour ensuite être suivi d'un accord de territoire, qui est une version simplifiée du contrat territorial. Un bilan de ces 6

années de contrat va devoir être réalisé, nécessitant des retours de chacun des porteurs de projets, en lien avec la structure coordinatrice qu'est l'EPTB Sarthe.

L'EPTBS évoque la possibilité d'un accord de territoire Sarthe suite à la demande de la CUA qui est actuellement à cheval sur 2 contrats.

Corinne MOREL indique quant à elle que les financements de l'AELB ne peuvent être mobilisés que sur les captages prioritaires et points de prélèvements sensibles.

Le prochain copil est prévu le 15 octobre 2026